

QUAND LA HIÉRARCHIE CONTESTE LES FAITS, QUI PROTÈGE LES AGENTS ?

Le 23 octobre 2026

Lors du mouvement atelier 21 octobre dernier, une personne détenue s'est présentée avec une boucle d'oreille. Malgré plusieurs demandes de retrait, elle a refusé de se conformer à la consigne. Il lui a alors été demandé de rejoindre la salle d'attente. Face à son refus d'obtempérer, le surveillant a engagé un geste de prise en charge. L'intéressé a repoussé son bras avant de le pousser.

Face à cette réaction et à la situation qui en a découlé, les agents sont intervenus afin de maîtriser la personne détenue. Au cours de l'intervention, celle-ci a également tenté de porter des coups de pied aux agents présents.

À la suite de cet événement, le positionnement adopté lors de la maîtrise a été remis en question par la direction et le chef de détention.

Plus préoccupant encore, il aurait été demandé à l'agent concerné de modifier son compte-rendu d'incident (CRI), puis de le refaire, ce qu'il a, **à juste titre, refusé**, estimant que ses écrits devaient rester fidèles aux faits constatés et ne pas servir à remettre en cause la décision prise par le gradé. Selon les éléments rapportés, cette démarche aurait eu pour objectif de faire annuler la mise en prévention.

L'UFAP Unsa Justice ne remet pas en cause le principe du contrôle hiérarchique, qui est légitime. En revanche, celui-ci doit s'exercer avec **objectivité, impartialité et respect de la parole des agents**.

Un CRI doit retranscrire fidèlement les faits constatés. Il ne saurait devenir un outil permettant d'orienter les déclarations ou de remettre en cause une décision opérationnelle.

La hiérarchie peut questionner une intervention, mais elle ne doit pas chercher à orienter les écrits professionnels pour faire annuler une décision prise sur le terrain.

***RESPECTER LES AGENTS, C'EST RESPECTER LEURS ÉCRITS, LEURS CONSTATS ET
GARANTIR L'OBJECTIVITÉ DU CONTRÔLE HIÉRARCHIQUE !***

L'UFAP Unsa Justice exige que la hiérarchie respecte ses agents et que le contrôle des écrits ne serve uniquement qu'à la clarification d'une situation ou à la mise en conformité de celui-ci.

L'UFAP Unsa Justice félicite les agents qui continuent de tenir la boutique et démontrent, au quotidien qu'ils méritent le respect !

Pour L'UFAP Unsa Justice
Le Bureau local
CP VALENCE